

APPEL A PROJETS

PARTENARIAT DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2027-2032

Préambule

Le Schéma départemental des services aux familles constitue le cadre partenarial de référence permettant de fédérer les acteurs, de favoriser la coordination des interventions et de soutenir une réponse adaptée aux besoins des familles à l'échelle départementale. Il s'inscrit dans les dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi que des orientations nationales relatives aux services aux familles :

- L'article D.214-2 du Code de l'action sociale et des familles ;
- L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;
- La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi instaurant le Service public de la Petite Enfance ;
- La circulaire C.2025-145 relative à la territorialisation de la branche Famille.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, le Schéma départemental des services aux familles en vigueur a été signé pour la période 2023-2026 et a été élargi à l'animation de la vie sociale ([SDSF 2023-2026](#)). Il a permis de fédérer les partenaires signataires autour d'orientations stratégiques communes visant à renforcer l'offre de services aux familles.

Le Comité départemental des services aux familles, réuni le 10 mars 2026, a acté le renouvellement du SDSF. La démarche s'inscrit dans une logique d'évaluation des actions menées dans le cadre du SDSF 2023-2026, d'identification des enjeux émergents et de construction collective des orientations du futur SDSF 2027-2032.

La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Mutualité sociale agricole Provence Azur souhaitent structurer un partenariat afin d'élaborer le futur schéma.

1. LA DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT

Dans le cadre du renouvellement du SDSF 2027-2032, les signataires du schéma souhaitent établir un partenariat avec un acteur intervenant sur les champs recouvrant le schéma - petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

Ce partenariat a pour objectif de réaliser les différentes étapes du renouvellement :

- Evaluer la dynamique partenariale du schéma et notamment sa gouvernance ;
- Actualiser le diagnostic départemental en mettant en lumière les évolutions des besoins des enfants, des jeunes et des familles ainsi que les enjeux émergents pour les territoires ;
- Elaborer les orientations stratégiques partagées qui structureront la feuille de route partagée du futur schéma pour la période 2027-2032.

Ce partenariat doit également permettre de prendre en considération :

- Les évolutions démographiques, sociales et territoriales au sein du département des Bouches-du-Rhône ;
- Les questions relatives à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse, au soutien à la parentalité et à l'animation de la vie sociale ;
- Les enjeux liés à l'accessibilité, à la qualité et à la lisibilité des services pour les familles ;
- Les transformations sociétales susceptibles d'impacter les politiques familiales (transition écologique, numérique, innovation sociale, évolution des pratiques professionnelles, etc.) ;
- L'articulation avec les démarches et dispositifs territoriaux existants.

2. LE PARTENARIAT RECHERCHE

L'appel à projets vise à construire un partenariat entre les principaux membres signataires et l'entité retenue. Les partenaires conduiront ensemble les différentes étapes du renouvellement en mobilisant tous les acteurs du schéma dans le cadre de groupes de travail. Ils recueilleront les besoins des professionnels et des familles par le recours à une démarche participative et proactive.

Afin de nourrir les travaux d'évaluation, de diagnostic et d'analyse, les signataires et la structure retenue mettront en commun leurs ressources, leurs données et leurs expertises. Cette démarche partenariale permettra de coconstruire la feuille de route du futur schéma, partagée par l'ensemble des acteurs impliqués.

Dans cette perspective, les signataires recherchent une structure capable d'animer une démarche collaborative, de fédérer les parties prenantes et de prendre en compte les spécificités territoriales des Bouches-du-Rhône dans l'élaboration du nouveau schéma.

3. LA PLANIFICATION

Les différentes étapes du renouvellement doivent suivre le calendrier prévisionnel suivant :

1. Cadrage de la démarche (de juillet à septembre 2026)
 - Appel à projets et sélection du partenaire
2. Evaluation du SDSF 2023-2026 (de septembre à novembre 2026)
 - Evaluation des actions prévues et mises en place
 - Evaluation de la dynamique partenariale et de la gouvernance

3. Mise à jour du diagnostic départemental (de novembre 2026 à janvier 2027)
4. Consultations et élaboration du futur schéma (de février 2027 à juin 2027)
 - Consultations des partenaires et des familles
 - Identification des enjeux et définition des orientations stratégiques
 - Rédaction de la feuille de route

4. LES MODALITES DE TRANSMISSION DE LA PROPOSITION

Le partenaire qui souhaite rejoindre cette démarche devra produire une note démontrant son expertise dans les démarches participatives et partenariales, ses compétences dans la conduite de ce type de travaux et sa connaissance du territoire et des thématiques couvrant le schéma. Il devra également intégrer dans sa note une proposition de méthodologie précisant les objectifs, le calendrier, les modalités d'intervention et les outils mobilisés.

Les coûts relatifs à la réalisation des travaux dans le cadre de ce partenariat devront être précisés dans le dossier en indiquant la totalité des frais et charges prévisionnels.

La sélection du partenaire sera réalisée sur dossier, en fonction de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs poursuivis et de la capacité du partenaire à s'associer à la démarche en apportant une expertise reconnue dans ce type de travaux. Une audition pourra être organisée dans le cadre de cette sélection.

Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 10 septembre 2026** à l'adresse suivante : action-sociale@caf13.caf.fr